

LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES ou **DEEE**



Qu'est-ce qu'un DEEE ?

Il s'agit de tous les appareils électroménagers (réfrigérateurs, lave-vaisselle, sèche cheveux, ordinateurs, téléphones, jouets électroniques, ...) dont on veut se débarrasser.

En France chaque année, ce sont 17 kg/hab/an de DEEE qui sont produits.

Qu'impose la réglementation ?

Les distributeurs ont l'obligation de récupérer pour chaque appareil électroménager vendu un appareil usagé de même catégorie. C'est la règle du 1 pour 1.

L'objectif de collecte a été fixé à 4 kg/hab/an.

Les collectivités ont l'obligation d'informer la population sur les filières mises à la disposition des particuliers.



Que faire de nos anciens appareils électroménagers ?

-Si notre appareil fonctionne encore, pensons à contacter les associations d'insertion (ESPOIR, EMMAUS, ...) pour leur faire don de notre appareil

-Si notre équipement est hors d'usage, pensons à l'échanger lors de l'achat d'un appareil équivalent neuf.

Que deviennent les DEEE après collecte ?

-Ils vont tout d'abord être détoxifiés (récupération des gaz CFC et des huiles des réfrigérateurs, retrait de métaux lourds, ...)

- Séparation des autres matériaux (plastiques, métaux,...) qui sont orientés vers le recyclage. Exemple : les plastiques provenant des écrans d'ordinateur servent à nouveau pour faire des pare-chocs d'automobiles.

